

AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent, donné par le soussigné que le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté, lors de sa séance régulière tenue le 14 novembre 2022, à 20 h, le règlement numéro 2022-472 modifiant le règlement 2021-444 autorisant l'augmentation du fonds de roulement

Ledit règlement est actuellement déposé au bureau du soussigné et toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'affaires.

Le règlement 2022-472 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Carleton-sur-Mer, le 15 novembre 2022

Ht

Antoine Audet

Directeur général et greffier

(Parution et publication Le *Hublot*, le 18 novembre 2022 et sur le site internet de la Ville, le 15 novembre 2022)